

Le 31 octobre 2025 à 20h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Michel FRICHOU, Maire.  
Date de convocation : 24 octobre 2025

Etaient présents : Mmes Armelle RODRIGUES, Sylvie PELLIZZER, Marie LATSCHA, Aurélie JOUSSEAUME, Stéphanie RATIÉ, MM. Michel FRICHOU, Joan VILLECHENOUX, Gilbert BOUTY, Jérôme FILLASTRE, Jean-Claude MAILLAT,  
Excusés : Marine RENARD (pouvoir à Aurélie JOUSSEAUME), Angélique LEROY (pouvoir à Joan VILLECHENOUX),  
Absents : Sylvain MARTY, Christophe GAUTHIER, Cécile PARREIRA,  
Stéphanie RATIÉ a été nommée secrétaire.

## DÉLIBÉRATION

Après en avoir informé l'assemblée, une délibération a été rajouté à l'ordre du jour : Amortissements 2025.

### Délibération 2025 10 01 – Loyer 29 bis route de Bergerac

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux au cabinet infirmier, sis 29 bis route de Bergerac sont terminés. Il convient de fixer le tarif du loyer. Monsieur le Maire propose qu'il soit identique à celui de leur ancien local soit un montant de 390,00 € sans charges comprises.

Armelle RODRIGUES demande si, à partir du moment où le cabinet infirmier ne reçoit pas de public, on ne doit pas le mentionner sur le contrat de location. Monsieur le Maire lui demande de regarder la règlementation, afin de rédiger un contrat adéquat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition qui lui est faite ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### Délibération 2025 10 02 – SDE 24 : Passage en LEDS chemin de la Tauziatte

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public et a signé une convention d'amélioration et de modernisation du parc d'éclairage public sur 10 ans à compter de 2022 (délibération 2021/06 01).

Aujourd'hui, ces travaux concernent le passage en LEDS chemin de la Tauziatte, chemin de la Grande Borie et lieu-dit Virolles. L'ensemble de l'opération est estimé à **9 273,95 € TTC**.

Il convient de solliciter l'accord du Conseil Municipal sur le projet proposé par le SDE 24.

S'agissant de travaux « Travaux de renouvellement et/ou suppression, installation > 10 et < 20 ans » et en application du règlement d'intervention adopté le 29 janvier 2025, la participation de la commune s'élève à 90 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **6 955,46 € HT**.

Après contrôle des travaux, un état des sommes dues, calculé sur la base du décompte définitif, sera adressé par le SDE 24. La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- **DEMANDE** au SDE 24 de réaliser les travaux,
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'ENGAGE** à régler au Syndicat Départemental de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recettes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

### Délibération 2025 10 03 – Maîtrise d'œuvre projet de réhabilitation salle de classe n° 5

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de prévoir la restructuration du rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancien logement et de la salle de classe n° 5. Le projet consiste à réhabiliter la salle de classe et à aménager des toilettes, une chaufferie et une buanderie. Il propose de donner la maîtrise d'œuvre à l'atelier d'architecture HEBERT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CHOISIT** l'atelier d'architecture HEBERT pour la maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant pour son exécution.

### Délibération 2025 10 04 – Enquête publique impasse de la Grande Pièce

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les divisions successives des terrains appartenant à la SARL ERIGURA par le biais de déclarations préalables (entre 2017 et 2021) ont donné lieu à la création de plusieurs terrains à bâtir et à la réalisation, par celui-ci, d'une voie privée sur sa propriété, avec servitude de passage, pour desservir un ensemble d'habitation au lieu-dit « La Grande Borie » et permettre le passage des réseaux.

Cette voie est composée des parcelles AI 832, 874 et 888 d'une superficie de 22 a 96 ca. Elle est ouverte à la circulation publique. La SARL ERIGURA a demandé à la commune son intégration dans la voirie communale ce qui a, déjà, fait l'objet d'une délibération (2025/07 02) pour son acquisition le 4 juillet 2025.

Ce transfert ne peut être réalisé qu'après enquête publique (Art L 318-3 du Code de l'Urbanisme), il propose donc Madame Josette COUDERC comme commissaire enquêteur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et signer les documents nécessaires au dossier d'enquête,
- **CHOISIT** madame Josette COUDERC comme commissaire enquêteur,
- **DEMANDE** le lancement de l'enquête publique.

**Délibération 2025 10 05 – Amortissements 2025**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comptable public lui a demandé d'effectuer les écritures d'amortissements suivantes pour l'année 2025 :

Compte	N° Inventaire	Désignation du bien	Date d'acquisition	Amortissement de l'exercice
204182	2023-015	Extension réseaux Pereira Semiao Ch Anglais	27/12/2023	315,00 €
	35/2023	Modernisation EP 2022 ZAE 1	31/10/2023	986,00 €
	35/2023 2	EP Remplct foyer 99 rte Virolles	06/11/2023	73,00 €
	35/2022	EP rue Gare + chemin Rafin	18/11/2022	2 527,00 €
	36/2015	Renf. BT Bourg Rte de Montaigne	26/10/2015	3 653,80 €
	36/2016	EP 2016-Renouvellement lanterne 11 Rafin	04/05/2016	6 959,00 €
	36/2019	Enfouissement réseaux BT Bourg	16/12/2019	5 529,00 €
	36/2020	Participation aménagement traversée Bourg	24/04/2020	4 348,00 €
	36/2021	Eclairage public RD 9	30/03/2021	3 685,00 €
	36/2021/2	Enfouissement EP Etang Lavoir	26/05/2021	1 210,00 €
	36/2022	Effacement BT Bourg	25/05/2022	1 552,00 €
	36/2023	EP route Roumagère	21/09/2023	1 970,00 €
	36/2021/3	EP Borne forains	28/12/2021	303,00 €
	2024/025	Extension réseau DARMAILLAC	30/08/2024	397,00 €
	36/2024	EP rue des quais, tour + pl Eglise	08/02/2024	1 470,00 €
	36/2024 2	EP Carreyre	02/12/2024	1 494,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les écritures d'ordre budgétaire suivantes :
  - dépense de fonctionnement au 681-042 : 36 471,80 €
  - recette d'investissement au 2804182-040 : 36 471,80 €

correspondant aux dotations des fiches inventaires ci-dessus.

**QUESTIONS DIVERSES****Vidéoprotection**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les caméras de la place de l'église doivent être changées. Une proposition de remplacement par une seule caméra à 180 ° à très forte résolution et de meilleure qualité a été proposé. Les caméras étant très haute une nacelle est nécessaire. La facture s'élève à 1 570,20 € TTC.

**Travaux à la gare**

Il y a quelques ardoises à remplacer et les chéneaux sont à réparer. Un devis a été demandé afin de prévoir les travaux pour éviter l'eau de s'infiltrer dans le bâtiment.

**Réhabilitation du muret devant la Tour, la mairie et la bibliothèque.**

Un des cantonniers a détruit l'ancien mur existant avec l'aide de Gilbert BOUTY. La reconstruction qui sera plus basse pour permettre de s'asseoir correctement commence lundi.

**RPI**

Joan VILLECHENOUX rappelle à l'assemblée le courrier adressé à la mairie de St Michel pour les informer qu'il y avait 4 solutions : fermeture à St Michel, fermeture à Lamothe-Montravel, RPC ou rupture. La réunion que nous avons proposée avec l'inspecteur d'académie, le maire et le conseiller délégué au scolaire le 3/11 n'étant pas possible pour la mairie de St Michel ; cette réunion devrait se tenir le 13 novembre 2025.

Armelle RODRIGUES rappelle que la mairie de St Michel, via son Maire, avait indiqué par écrit qu'ils s'engageaient à ce que la prochaine fermeture se fasse sur l'école de St Michel.

Monsieur le Maire signale que 4 000 postes seraient fermés en 2026 (annonces faites par le ministre). Le côté technique sera étudié lorsque les décisions seront actées. Le Conseil municipal de Lamothe souhaite que cette affaire aboutisse rapidement.

## COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

### **SIVOS**

Sur le 2<sup>ème</sup> circuit du collège de Vélines et qui passe à Lamothe, 31 élèves l'empruntent ; le 1<sup>er</sup> le bus étant complet (soit 60 élèves) : 3 familles ont dû changer de circuit.

La présidente indique que beaucoup de famille font leur inscription dans les temps et part internet. Le tarif est dégressif suivant le quotient familial. Il y a 338 enfants inscrits sur le SIVOS.

Le port du gilet est bien suivi par les enfants. Lorsqu'il y a des problèmes de comportement, les chauffeurs font remonter à Madame ROHOF la CPE du collège qui s'en occupe : ainsi, cela ne perdure pas.

### **Commission jeunesse**

Deux points sur le compte rendu (c'est la seule réunion de l'année !) :

- Le centre de loisirs est toujours plein. Ils souhaitent augmenter la capacité des pré-ados.
- S'il y a création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) et que la demande émane des assistantes maternelles, le financement de la CAF pour l'aménagement intérieur est de 80 % - si c'est la mairie qui demande : 0 % d'aide.

Dans le cadre du renouvellement de la convention (CTG) qui les lie avec la CAF de la Dordogne, ils doivent solliciter la population du territoire par le biais d'un questionnaire afin de connaître les besoins en petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité et accès aux droits et aux services. Un lien sur leur site permet aux familles de répondre en direct à l'ensemble des questions.

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd6WeY-U-drdzKvCtwlsrTUATCHi8gavkdrtBP0kvc\\_TKe-Dw/viewform?usp=header](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd6WeY-U-drdzKvCtwlsrTUATCHi8gavkdrtBP0kvc_TKe-Dw/viewform?usp=header)

### **USTOM**

Pour rappel, il y avait un projet pour la recyclerie de Pessac qui s'élevait à 1 823 000 €. Il a été abandonné puis redémarré pour 1 500 000 €.

Démolition du hangar : permis déposé le 1<sup>er</sup> août, le retour est maximum le 1<sup>er</sup> décembre 2025. A La Réole : achat d'un bâtiment pour 450 000 € pour une autre recyclerie. Les travaux commenceront en 2026. Il y aura 3 recycleries : La Réole, Pessac sur Dordogne et Pineuilh.

La déchetterie de St Magne est très bien agencée. Il n'y a plus de cambriolage depuis l'installation d'une clôture électrique et de caméras. Par contre, la route d'accès est très abimée mais personne ne veut payer ni la mairie ni l'USTOM.

Pour des animations avec demande de conteneur, il faut demander les conteneurs 1 mois à l'avance.

La séance est levée à 22h22.